

23 bis, rue Maguelone - MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)



SELARL EKLAR AVOCATS
43/45, rue Breteuil - MARSEILLE
(tél 04.13.24.13.63)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE MAISON D'HABITATION à SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE (Hérault), 1, plan de l'Eglise :
élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, divisée en deux logements indépendants, d'une
superficie totale de 211,62 m², cadastrée section A n° 521 pour 1 a 10 ca.

Libre d'occupation.

MISE A PRIX : 38.000 €

**OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER
DES CONDITIONS DE VENTE**

Visite des lieux organisée par la SCP LE DOUCEN - CANDON ET ASSOCIES, commissaires
de justice à MONTPELLIER le 27 octobre 2026 à 9 heures.

ADJUDICATION LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2026

à 14 heures et suivantes au besoin

**au Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER, place Pierre Flotte à MONTPELLIER
salle N° 1 Auguste Comte**

A la requête de :

La société COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, société anonyme
immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 382 506 079, dont le siège est 59, avenue Pierre
Mendès-France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en
exercice,

ayant pour avocat :

DORIA AVOCATS 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40).

SELARL EKLAR AVOCATS 43/45 rue Breteuil 13006 MARSEILLE (tél 04.13.24.13.63)

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

SELARL EKLAR AVOCATS cabinet de Maître Thomas D'JOURNO, avocat associé
(tél 04.13.24.13.63).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de
vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 25/00076).

*Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de MONTPELLIER
et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de
l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais
d'adjudication prévisibles.*

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :

Il s'agit d'une maison élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, divisée et aménagée en
deux logements indépendants.

Logement 1 (porte d'entrée centrale) se compose : au rez-de-chaussée, une cage d'escalier
et un garage ; au premier étage, une pièce de vie, une pièce aveugle et une cuisine équipée ; au
deuxième étage, un dégagement, deux chambres dont une avec dressing, des toilettes et une
salle de bains.

Logement 2 (portail droit) : au rez-de-chaussée, trois pièces en enfilade ; au premier étage,
une pièce de vie avec cuisine équipée donnant sur un petit balcon ; au deuxième étage, un
couloir, des toilettes, une salle de bains et deux chambres.

Chauffage électrique.

Les deux logements sont libres de toute occupation.